

INFORMATIONS GENERALES

VALIDITE DE LA LICENCE SPORTIVE :	01 janvier au 31 décembre
RENOUVELLEMENT DES LICENCES :	01 décembre
DATES MUTATIONS :	01 décembre, 01 juillet
ANNEE SPORTIVE :	01 septembre au 31 août
DATES EXTENSIONS :	01 juillet, 01 octobre, 01 décembre, 01 février.
CHANGEMENT CATEGORIE D'AGE :	au 01 septembre

CATEGORIES D'AGE **du 01 septembre 2016 au 31 août 2017**

Catégories	Age	Années de naissance
Vétéran 2 :	55 ans et plus	1962 et avant
Vétéran 1 :	45 à 54 ans	1972 à 1963
Senior :	22 ans et plus	1995 et avant
Junior :	18, 19, 20, 21 ans	1996, 1997, 1998, 1999
Cadet :	16, 17 ans	2000, 2001
Minime :	14, 15 ans	2002, 2003
Benjamin :	12, 13 ans	2004, 2005
Poussin :	10, 11 ans	2006, 2007
Mini Poussin :	moins de 10 ans	2008 et après

SUR-CLASSEMENTS : rappel du règlement médical FFPB**Article 10 : médecin habilité pour la délivrance des certificats médicaux de sur-classement.**

L'obtention du certificat médical mentionné aux articles 8 et 9 est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'état.

Cependant, la commission médicale fédérale de la FFPB : impose dans tous les cas de demande de sur-classement :

a) **Simples**, qui seront réalisés par :

- Un médecin du sport, un médecin titulaire de la capacité en médecine et biologie du sport ou du CES de biologie et médecine du sport, le médecin fédéral national ou de Haut Niveau, le médecin fédéral de Ligue ou de Comité,
- Un médecin généraliste.

b) **Doubles**, qui seront réalisés :

- Par le médecin fédéral national ou de Haut Niveau,
- Ou par un médecin fédéral de Ligue ou de Comité,
- Ou dans un centre de médecine du sport,
- Ou un médecin du sport, un médecin titulaire de la capacité en médecine et biologie du sport ou du CES de biologie et médecine du sport.

Le double sur-classement est interdit pour les poussins, benjamins et minimes.

Le certificat de sur-classement sera envoyé par le président du club au Comité concerné.

Un double du certificat sera conservé par le joueur afin de pouvoir être présenté avec la licence le jour de la compétition".

VALIDITE D'UN CERTIFICAT DE SUR-CLASSEMENT : une saison sportive, (les certificats pris en compte sont ceux **datés à partir du 01 juillet.**)

MEDECINS FEDERAUX :

- **Comité de Côte d'Argent :** **Dr DONNEVIDE Olivier** tél : 05 56 91 71 83
Adresse : 183 cours de la Marne, 33800 BORDEAUX
- **Médecin référent du CCAPB** **Dr CLAROUX Philippe** tél : 05 56 28 17 78
Adresse : résidence Pascal TRIAT, rue Docteur Romefort 33520 BRUGES
- **Fédération Française :** **Dr JEANNOU Jacques** tél : 05 59 59 65 65
Adresse : immeuble Bigarrena, 6 chemin de la Marouette 64100 BAYONNE

MEDECINS DU SPORT : voir la liste sur le site : www.conseil-national.medecin.fr/annuaire
rubrique : disciplines exercées : **médecine du sport**